

Ville de DAX

 Rue St Pierre - BP 50344
 Cabinet du Maire - M. DUBOIS
 40107 DAX CEDEX - France

 N° SIRET : NA
 N° TVA Intracommunautaire : NA

N° Facture VBH346366	Date Emise le 18/11/2021 14:22:46	Code client LEGRANDDAX	N° Dossier 1199469
-------------------------	--------------------------------------	---------------------------	-----------------------

Destination : LA VILLA MODIGLIANI
 13 RUE DELAMBRE
 75014 PARIS

Séjour du 17/11/2021 au 18/11/2021

Du	Au	Qté	Libellé	PU HT	Total HT	TVA	Total TTC
LE GRAND DAX							
17/11/2021	18/11/2021	11.00	Chambre et Petit Déjeuner en chambre individuelle				1 738,00 Euro
			BASE 10.0 %	143,64 Euro	1 580,00 Euro	10.00	
17/11/2021	18/11/2021	10.00	Taxes de séjour (+ de 18 ans)	1,88 Euro	18,80 Euro	0.00	18,80 Euro

Taxe	Code TVA	Montant HT	Montant TVA
10,00%	TVA2	1 580,00 Euro	158,00 Euro
0,00%	TVA0	18,80 Euro	0,00 Euro

Total HT	1 598,80 Euro
Total TVA	158,00 Euro
Total TTC	1 756,80 Euro
Règlements	0,00 Euro
Net à payer	1 756,80 Euro

Détail des versements

Date	Règlements	Montant

Service fait 18.11.21
Marine DUPÉRE
**Directrice
Ressources Humaines**
Payable à réception

Conditions de règlement: Payable à réception de la facture Conformément à l'article L411-3 du code du commerce : taux d'escompte néant ; taux de pénalité de retard 3 fo. minimum le taux d'intérêt légal. En cas de retard de paiement le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dû au Créancier est de 40 €; Conformément à loi N°2008-776 du 04 Août 2008 et à l'article L441-6 du Code du Commerce, nous vous informons que le délai de règlement des sommes dues est fixé au jour même de l'exécution de la prestation demandée. En cas de non-respect de ce délai de règlement, des pénalités de retard seront exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la présente facture dont le taux d'intérêt sera égal à celui appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majorée de 10 points de pourcentage. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Est puni d'une amende de 15000 Euros. Le fait de ne pas respecter les délais de paiement mentionnés aux présentes conditions de règlement tel que prévu à l'article L441-6 du Code du Commerce